

Informations pratiques rentrée 2026-2027

Service enfance jeunesse et restauration

Les points à retenir :

- Obligation d'avoir constitué un dossier administratif avant toute réservation.
- Obligation de réservation, pour la restauration (à l'unité), le périscolaire du soir, mercredi et vacances.
- Les réservations sont ouvertes par période (dates ci-dessous).
- Pas de nécessité de réservation pour le périscolaire du matin
- Sur les vacances et mercredis les enfants peuvent être accueillis sur l'ensemble des accueils du territoire, à partir du moment où la réservation a été réalisée sur le portail famille.
- **Tout enfant non inscrit peut se voir refuser l'accès à nos services pour des raisons de responsabilité.**

En cas de difficulté :

Le premier interlocuteur des familles est le responsable de l'accueil de loisirs ou périscolaire. Il sera à même d'apporter les réponses aux questions.

- Pour toute demande d'inscription hors délai, notamment pour le périscolaire du soir, en cas d'imprévu ponctuel et exceptionnel, vous pouvez joindre directement l'accueil de loisirs concerné.
- En cas de difficultés le jour même, problématique de transport etc... vous pouvez également joindre directement l'accueil de loisirs. En cas d'impossibilité prévenir l'école qui pourra, dans ces cas exceptionnels faire le lien.

LES INSCRIPTIONS/DESINSCRIPTIONS A 48 HEURES JOURS OUVRÉS.

Les 48h jours ouvrés et leurs fonctionnements.

L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
JR			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	JR			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		JR					X	X	X	X	X	X	X
			JR					X	X	X	X	X	X
				JR					X	X	X	X	X
					JR				X	X	X	X	X
						JR			X	X	X	X	X
							JR		X	X	X	X	X

JR	Jour de Réservation sur le portail
X	Jour Possible d'Inscription (48h ouvrés)



INSCRIPTIONS pour la PAUSE MERIDIENNE et le PERISCOLAIRE SOIR et du MERCREDI

- Une inscription annuelle, peut se faire au forfait. Pour la restauration.
- Pour les inscriptions unitaires celles-ci sont ouvertes par trimestre.
- Pour les inscriptions unitaires les réservations, de la pause méridienne, les mercredis et l'accueil du soir seront ouvertes comme suit :

<i>Périodes</i>	<i>Dates</i>	<i>Dates d'ouverture des réservations</i>
Septembre à décembre	<i>Du 1 septembre au 18 décembre</i>	<i>3 août</i>
Janvier à avril	<i>Du 4 janvier au 2 avril</i>	<i>1^{er} décembre</i>
Mai à juillet	<i>Du 19 mai au 2 juillet</i>	<i>31 mars</i>

INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions sont ouvertes par périodes, vous pourrez réserver les jours nécessaires comme suit :

Périodes	Dates des vacances	Ouverture des inscriptions
Vacances d'automne	<i>19 octobre au 31 octobre 2025</i>	<i>Du 1 septembre au 27 septembre</i>
Vacances de fin d'année	<i>21 décembre au 1 janvier 2026</i>	<i>Du 2 novembre au 29 novembre</i>
Vacances d'Hiver	<i>8 février au 19 février 2026</i>	<i>Du 4 janvier au 24 janvier</i>
Vacances d'Avril	<i>5 avril au 16 avril 2026</i>	<i>Du 22 février au 21 mars</i>
Vacances d'été (juillet et août)	<i>5 juillet 2026</i>	<i>Du 19 avril au 31 mai</i>

- Certaines structures pourraient être temporairement fermées à certaines périodes. Dans ce cas, les familles concernées recevront un courrier électronique les informant de cette décision.